TOURNOI NATIONAL HOMOLOGUÉ DE TENNIS DE TABLE DE L'OLYMPIQUE CABRIÈS CALAS

Règlement

Numéro d'homologation : 1987/2024-B

Date du tournoi : Samedi 21 et dimanche 22 décembre 2024

Clôture des inscriptions : Vendredi 20 décembre 2024 à 12h

Adresse : COSEC du Complexe sportif Raymond Martin
Rue Raymond Martin - 13480 Cabriès

TENNIS DE TABLE

Article 1 :
Le tournoi national de Calas Cabriès est une compétition de tennis de table organisée par le club de l'OCC TT et destinée aux joueuses et joueurs valides et invalides licenciés compétition à la FFTT. Toutes les rencontres se dérouleront suivant le règlement FFTT au meilleur des 5 manches.
Les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Article 2 :
Le juge-arbitre du tournoi sera Marc FELICI (JA3 – n°13411). Toutes ses décisions prises en application des règlements fédéraux et du présent règlement feront autorité. Il sera secondé par Sébastien PASTOR et Jean CANICIO.

Article 3 :
Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de leur licenciation et leur situation vis-à-vis du certificat médical. Les joueurs doivent également pouvoir faire la preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 :
La compétition se déroulera sur 30 tables homologuées par l'ITTF.
Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs.
Une tenue sportive réglementaire est exigée.

Article 5 :
La participation est limitée à 3 tableaux pour chacun des participants par jour.
Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs est insuffisant.
Les engagements sont pris sur le lien internet hello asso avec paiement en ligne au plus tard le vendredi 20 décembre à 12h. En fonction des désistements, des inscriptions pourront être rajoutées sur place, sans aucune garantie.
Nous rembourserons uniquement les absents pour cause médicale de dernière minute, COVID ou autres avec présentations et envoi d'un certificat médical à l'adresse suivante occ.tdt@gmail.com . Autre raison d'annulation et de remboursement sera si le gouvernement décide d'un nouveau confinement.

Article 6 :
L'ouverture de la salle aura lieu à 7h30. Le pointage se déroulera 30 minutes avant le début de chaque tableau.
Les tableaux seront primés à partir des demies finales. La dotation globale du tournoi est de plus de 4500€.
Dix-huit tableaux sont proposés. Le tirage au sort se déroulera en public 30 mn avant le début de chaque tableau.

SAMEDI 21 DÉCEMBRE						
		Vainqueur	***Finaliste***	***1/2 finaliste***	**Horaires**	**Tableau limité à**
A	*500 à 799 points*	*60 €*	*20 €*	*10 €*	8h30	48 joueurs
B	*500 à 999 points*	*70 €*	*20 €*	*10 €*	10h30	48 joueurs
C	*500 à 1199 points*	*80 €*	*30 €*	*15 €*	13h00	72 joueurs
D	*500 à 1399 points*	*90 €*	*30 €*	*15 €*	8h30	54 joueurs
E	*500 à 1599 points*	*120 €*	*40 €*	*20 €*	10h30	60 joueurs
F	*500 à 1799 points*	*140 €*	*50€*	*25 €*	9h30	60 joueurs
G	*500 à Non numéroté*	*200 €*	*70 €*	*35 €*	11h30	48 joueurs
H	*500 à 2199 points*	*210 €*	*70 €*	*35 €*	14h00	48 joueurs
I	*Toute Séries Dames*	*210 €*	*75 €*	*35 €*	15h00	24 joueuses

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE						
		Vainqueur	***Finaliste***	***1/2 finaliste***	**Horaires**	**Tableau limité à**
J	*500 à 899 points*	*60 €*	*20 €*	*10 €*	8h30	48 joueurs
K	*500 à 1099 points*	*70 €*	*20 €*	*10 €*	10h30	48 joueurs
L	*500 à 1299 points*	*80 €*	*30 €*	*15 €*	13h00	72 joueurs
M	*500 à 1499 points*	*90 €*	*30 €*	*15 €*	8h30	60 joueurs
N	*500 à 1699 points*	*120 €*	*40 €*	*20 €*	10h30	60 joueurs
O	*500 à 1899 points*	*140 €*	*50 €*	*25*	9h30	48 joueurs
P	*Jeune (poussins – minimes)*	*30 € bon d'achat*	*15€ bon d'achat*	*Lots*	15h00	30 joueurs
Q	*500 à 2299 points*	*300 €*	*100 €*	*50 €*	11h30	48 joueurs
R	*Toute séries Messieurs*	*650 €*	*225 €*	*100 €*	14h00	48 joueurs

Article 7 :
Pour tous les tableaux sauf le tableau **I**, les joueurs seront répartis en poules de 3 avec 2 qualifiés par poule pour intégrer un tableau à élimination directe.

Article 8 :
Les droits d'engagements sont fixés à :
– 10€ pour un tableau
– 19€ pour deux tableaux
– 26€ pour trois tableaux.

La pré-inscription avec le choix des tableaux s'effectue sur le lien suivant :
https://docs.google.com/forms/d/1-36cYNcxl2ujrX02w6wLZPetmmyNL5rs3yXfa_1C9cc/edit?ts=66dea74a

Le paiement s'effectue sur internet au lien suivant :
https://www.helloasso.com/associations/olympique-cabries-calas/evenements/tournoi-national-t2t-occ-21-21-dec-2024

Un paiement en espèces pourra être possible pour combler les tableaux au dernier moment sur place.

Article 9 :
Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

Article 10 :
Le joueur perdant est tenu d'arbitrer la partie suivante.

Article 11 :
L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du tournoi.

Article 12 :
Les responsables du tournoi seront BARBIER Mathis, ROUBAUD Baptiste et Rémy NERCESSIAN Responsable du bureau OCC TT.

Article 13 :
Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Une buvette et une restauration Chaude et froide seront à votre disposition sur place.

Article 14 :
L'OCC TT décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.
Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 15 :
Toute inscription vaut accord pour cession de droit à l'image. Par conséquent, tout participant autorise l'OCC en sa qualité d'organisateur à reproduire, diffuser, publier ou éditer par quelques moyens (Presse, internet, affiche future...) les photos et vidéos prises lors de l'édition 2024 de son tournoi national et ce sans aucune contrepartie financière. En cas de refus, il vous faudra le spécifier à l'adresse mail occ.tdt@gmail.com de votre inscription

Article 16 :
« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie ».

Article 17 :
Il est rappelé qu'il est interdit de fumer ou vapoter dans le gymnase.

Article 18 :
Une tombola sera organisée sur place. Le coût du ticket s'élèvera à 2 €.